



Concours externe du Capes et Cafep-Capes

Section sciences économiques et sociales

Note de commentaires sur les épreuves du concours et les sujets 0

À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, publié au journal officiel du 27 avril 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Les changements le plus marquants qui caractérisent les nouvelles épreuves par rapport aux anciennes sont les suivants :

- le caractère plus professionnalisant qui a été introduit ou renforcé dans trois épreuves sur quatre ;
- la modification des coefficients entre l'admissibilité et l'admission qui renforce le poids de cette dernière (de 50-50 on passe à 1/3-2/3), et donc la valorisation des compétences didactiques et pédagogiques des candidats ;
- la réduction du spectre des sujets possibles, à l'écrit comme à l'oral, puisque ceux-ci sont désormais davantage centrés sur les programmes du lycée en SES et leurs approfondissements dans le supérieur (de manière à permettre aux candidats de composer à l'écrit après un seul semestre de Master 1).

Comme le montrent les sujets zéro, épreuve par épreuve, les modifications sont les suivantes :

- la composition (1^{ère} épreuve de l'admissibilité) : aucun changement si ce n'est la précision du spectre de sujets possibles en lien avec les frontières des programmes ;
- l'exploitation d'un dossier documentaire (2^{ème} épreuve de l'admissibilité) : elle remplace la seconde dissertation et s'appuie sur différents documents (extraits d'articles ou d'ouvrages scientifiques, documents statistiques...)
- la mise en situation professionnelle (1^{ère} épreuve d'admission) : elle remplace la Leçon et va de pair avec la suppression de la bibliothèque dédiée au concours, ce qui implique une simplification des sujets et une plus grande proximité avec les programmes de SES. A noter que conformément aux standards de la discipline, une seule question est posée pour cette épreuve ;
- enfin, l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier (2^{ème} épreuve d'admission) : elle prend appui sur un dossier concis composé de 3 ou 4 documents extraits de manuels pour l'essentiel (au regard du volume horaire consacré à sa préparation : 2h) et intègre un court exercice de mathématiques.